

24^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PICODON (PEA)

08 -09 Septembre 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

| | |
|--|---|
| - Parution du règlement : | Lundi 23 Juillet 2018 |
| - Ouverture des engagements : | Lundi 23 Juillet 2018 |
| - Clôture des engagements : | Lundi 27 Août 2018 |
| - Parution du Road Book : PUB « AU BUREAU » Dieulefit | Dimanche 02 Septembre 2018 |
| - Date et heures des reconnaissances | Voir Annexe 2 |
| - Publication de la liste des engagés : www.asamontelimar.com | Dimanche 02 Septembre 2018 |
| - Vérification des documents : Allée des Promenades à Dieulefit | Samedi 08 septembre 2018 de 07 h 30 à 12H00 |
| - Vérification des voitures : Parking des Promenades à Dieulefit | Samedi 08 septembre 2018 de 07 h 45 à 12H15 |
| - Entrée au parc Fermé après les vérifications. | Sur les Promenades à Dieulefit |
| - Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs | Samedi 08 septembre 2018 à 10 h30 à Dieulefit |
| - Publication des équipages admis au départ : | Samedi 08 septembre 2018 à 13 h45 à Dieulefit |
| - Publication des heures et ordres de départ : | Samedi 08 septembre 2018 à 13 h45 à Dieulefit |
| - Départ 1 ^{ère} Section sortie Parc à Dieulefit : | Samedi 08 septembre 2018 - 1 ^{ère} voiture à 14 h 00 |
| - Arrivée 1 ^{ère} étape entrée Parc Fermé à Dieulefit : | Samedi 08 septembre 2018 - 1 ^{ère} voiture à 16 h 29 |
| - Publication des résultats partiels au Parc à Dieulefit : | Samedi 08 septembre 2018, 30' après L'arrivée du dernier concurrent |
| - Départ 2 ^{ème} étape sortie Parc à Dieulefit : | Dimanche 09 Septembre 2018 - 1 ^{ère} voiture à 08 h 00 |
| - Arrivée 2 ^{ème} étape entrée Parc Fermé à Dieulefit : | Dimanche 09 Septembre 2018 - 1 ^{ère} voiture à 13 h 50 |
| - Vérifications Finales : Garage Etape Auto à Dieulefit | |
| - Publication des résultats du Rallye au Parc à Dieulefit : | Dimanche 09 Septembre 2018 30' après L'arrivée du dernier concurrent |
| - Remise des Prix sous le chapiteau à Dieulefit | Dimanche 09 Septembre 2018 à 18h00 |

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organisateur administratif et l'Ecurie Dieulefit Sport Auto organisateur technique organisent, en partenariat les 08 - 09 Septembre 2018 le :

24^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PICODON / PEA

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le N° 499 en date du 26/06/2018 et par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° R 29 en date du 26/06/2018.

Comité d'Organisation

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son Comité Directeur.
- Le Président Damien PELLEGRIN et les Membres de Dieulefit Sport Auto.
- Secrétariat du Rallye

A.S.A Montélimar

916 route du Village – 26130 CLANSAYES

TEL & FAX : 04.75.04.51.66 www.asamontelimar.com Courriel : asa-montelimar@orange.fr

Permanence du Rallye

- Avant le Rallye : ASA MONTE LIMAR – tél. 04.75.04.51.66 – transfert d'appel le vendredi à 14 H
- Pendant le Rallye : PC du rallye à Dieulefit

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels du Rallye

| | | |
|------------------------------|----------------------|--------|
| Président du Collège | M. VEYRET Emmanuel | 1316 |
| Membres du Collège | M. AGOSTHINO Armand | 12775 |
| Membres du Collège | Mme FAGOT Isabelle | 172694 |
| Secrétaire du Collège | Mme BESANÇON Monique | 9682 |
| Directeur de Course | Mme ROL Evelyne | 40773 |
| Directeur de Course VHC-VHRS | M. VERNET Daniel | 147321 |

| | | |
|--|---------------------------|--------|
| Directeur de Course Adjoins | M. HURARD Albert | 1057 |
| Directeur de Course Adjoins | Mme THOMAS Maryse | 3123 |
| Directeur de Course Adjoins | Mme RAVIER Isabelle | 196916 |
| Directeur de Course Stagiaire | M. BOUVIER Philippe | 241588 |
| Commissaires Techniques: (Responsable) | M. BLANC Philippe | 38131 |
| Commissaires Techniques : (Adjoint) | M. FORESTELLO Jean Pierre | 11620 |
| Commissaires Techniques | M. CORBET Robert | 6850 |
| Commissaires Techniques | M. CANEL Jean-Louis | 50539 |
| Commissaires Techniques | M. GRANDPIERRE Gilbert | 10151 |
| Commissaires Techniques | M. MANGEMATIN Christian | 6507 |
| Chargée des Relations avec les Concurrents : | M. ROL Sébastien | 44492 |
| Chargée des Relations avec les Concurrents : | Mme JEUNE Valérie | 161099 |
| Chargé de la Publicité | M. PITARCH Floréal | 2729 |
| Responsable des Classements / Informatique | LC Chrono – MALGRAS Luc | 44257 |
| Juges de Faits 1 | Mme SIMON Sylvie | 214749 |
| Juges de Faits 2 | M. MICHELARD Gérôme | 209741 |
| Relation Presse | Mme PAOLELLI Martine | 20294 |
| Directeurs Course sur les E. S. | | |
| ES 1-4-7 COMPS | M. VINCENT GENOD Stéphane | 24887 |
| ES 2-5-8 TRUINAS | M. VAUTRAT Hervé | 3259 |
| ES 3-6 EYZAHUT | M. MUSELLI Bruno | 2403 |
| - à la voiture 00 | M. MAUVEAUX Jean Pierre | 2735 |
| - à la voiture tricolore | Mme MAUVEAUX Marine | 174882 |
| Responsables des Commissaires | M. PITARCH Floréal | 2729 |
| Assistance médicale (Médecin Chef) | Mme GARCIA Isabelle | |
| Observateur du Comité | M. BEAL Georges | 2910 |
| Animateur | M. GAVARD PERRET Philippe | 173941 |
| Véhicule relation avec les autorités | M. LABAUNE Jean Pierre | 7166 |
| | Mme ALAIZE Emilie | 226132 |
| Véhicule Info/Sono | M. GUIDARELLI Kevin | 161640 |
| Véhicule Info/Video | M. GRIVOT Christophe | 175102 |
| Véhicule Damier | M. PITARCH Floréal | 2729 |

1.2P. Éligibilité

Le 24^{ème} Rallye Régional du Picodon compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes des Rallyes Régionaux
- Le Challenge ASA Montélimar

1.3P. Vérifications avant le Départ

Les équipages engagés recevront par Mail ou par Courrier **leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et des voitures qui auront lieu le Samedi 08 Septembre 2018 de 07 h 30 à 12 h 15 sur** Les Promenades à Dieulefit. Les vérifications finales seront effectuées : Garage Etape Auto à Dieulefit (taux horaire de la main d'œuvre 60.00 € TTC)

Art. 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Art. 3P. CONCURRENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.1P. Concurrents admis

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.1.5P. Toute Personne désirant participer au 24^{ème} Rallye Régional du Picodon / PEA doit adresser à **I'A.S.A.M. Chez Martine PAOLELLI - 916 route du Village – 26130 CLANSAYES** (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-joint dûment complétée et accompagnée des photocopies des licences et permis de conduire avant le 27 août 2018 - **TOUT ENGAGEMENT RECU INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE**

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 130 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **180** voitures pour les trois Rallyes

3.1.11P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs avant : le 27.08.18 : **320 €**
- B) Sans la publicité facultative des organisateurs avant : le 27.08.18 : **640 €**

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.

3.1.12P. Règlement des droits

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques seront remis à la banque le jour de la clôture des engagements.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement sera refusé - si le rallye n'a pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,

- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Art. 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) réparties en 5 classes de cylindrée corrigée :

Classe 1 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe N2 Série : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures de Tourisme (groupes A, FA confondus) sont réparties en 8 classes de cylindrée :

Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 5K : Kit-Cars jusqu'à 1400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 6K : Kit-Cars, FRC, S 1600 au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 7 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7K : Kit-Cars au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7S : S 2000

Classe 8 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée :

Classe 9 : jusqu'à 2000 cm³

Classe 10 : au-dessus de 2000 cm³

Les voitures du groupe F 2000 réparties en 4 classes de cylindrée :

Classe 11 : jusqu'à 1150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Les voitures de Tourisme ou de grande production de série (groupe R et FR confondus) sont réparties en 6 classes de cylindrée :

Classe R1 : R1A jusqu'à 1400 cm³ et R1B plus de 1400 cm³ jusqu'à 1600 cm³

Classe R2, FR2 : R2B plus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³ et R2C plus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe R2J : R2 Junior : fiche d'homologation FR2.002

Classe R3 : R3C jusqu'à 2000 cm³ et R3D diesel suralimenté jusqu'à 2000 cm³ R3T suralimenté jusqu'à 1600 cm³

Classe R4 : Cylindrée corrigée de plus de 2000 cm³

Classe R5 :

Les voitures du groupe FRC :

Admise dans la classe du Groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée

4.2P. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. Assistance

Assistance interdite en dehors des parcs prévus.

Le respect de cette interdiction sera contrôlé par un juge de faits. Chaque équipage recevra lors des vérifications des documents 3 plaques dont une "*assistance*" portant le N° du concurrent.

Art.5P. Identification des voitures et Publicité

5.1P. Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées sur un additif remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Art.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 24^{ème} Rallye Régional du Picodon / PEA représente un parcours de 143.712 Km. Il est divisé en 2 Étapes et 3 Sections. Il comporte 8 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 36.834 Km.

| | | | |
|-------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| ES COMPS | : 1 - 4 - 7 | 4.737 Km x 3 | = 14.211 Km |
| ES TRUINAS | : 2 - 5 - 8 | 4.169 Km x 3 | = 12.507 Km |
| ES EYZAHUT | : 3 - 6 | 5.058 Km x 2 | = 10.116 Km |

6.2P. Reconnaissances

Conformes au règlement standard F.F.S.A

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Le Dimanche 02 Septembre 2018 de 9 h 00 à 19 h 00

Le Vendredi 07 Septembre 2018 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum (Art 6.2.1 du règlement standard) Toute infraction sera sanctionnée conformément à l'article 6.2.4. De la réglementation F.F.S.A

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas où un concurrent désire le service de dépannage de l'ES. Il le fera réaliser à ses frais et il devra en avertir le Directeur d'épreuve avant le passage du véhicule balai.

Art.7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conformes au règlement standard F.F.S.A

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Chef de poste : Chasuble Orange Barrée

Commissaire de route : Chasuble Orange

7.3P. Contrôles de Passages (CP) Contrôles Horaires (CH) Mise Hors Course

Conformes au règlement standard F.F.S.A

7.4P. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Epreuves Spéciales (E.S.)

Conformes au règlement standard F.F.S.A.

Chronométrage au 1/10 de seconde

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.8P. PÉNALITES - RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Art.10P. PRIX – COUPES – CHALLENGES

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

| | | | | | | |
|------------------------------|----------|-----------|--------------|-------------|--------------------|--|
| SCRATCH | | | GROUPES (X5) | 20 Pts | + 20 Pts | |
| 1 er | 460,00 € | | 1er | 250,00 € | 250,00 € | |
| 2 ème | 300,00 € | | 2 ème | | 150,00 € | |
| 3 ème | 180,00 € | | 3 ème | | 80,00 € | |
| TOTAL | 940,00 € | | TOTAL | | 2 400,00 € | |
| CLASSES (X 21) | -4 Pts | 4 à 8 Pts | 9 à 12 Pts | 13 à 15 Pts | + de 16 Pts | |
| 1 er | 160,00 € | 320,00 € | 320,00 € | 320,00 € | 320,00 € | |
| 2 ème | | 160,00 € | 160,00 € | 160,00 € | 160,00 € | |
| 3 ème | | | 80,00 € | 110,00 € | 110,00 € | |
| 4 ème | | | | 90,00 € | 90,00 € | |
| 5 ème | | | | | 70,00 € | |
| TOTAL | | | | | 15 750,00 € | |
| COUPE DES DAMES | | | | | 320,00 € | |
| TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES | | | | | 19 410,00 € | |

Tous les prix sont cumulables. Les classes suivantes seront confondues : A8/4RM&2RM/FA8 4RM&2RM – A7S/A7K/FA7K/A7-A6K/FA6K/A6 - A5/A5K/FA5K - N4 4RM&2RM/ FN4 4RM&2RM

Coupes: de nombreuses coupes récompenseront les lauréats des divers classements. Plusieurs Commissaires seront récompensés.

La Remise des prix aura lieu le Dimanche 09 Septembre 2018 à 18H sous le chapiteau à Dieulefit.

ANNEXE 2

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des municipalités des communes traversées par le RALLYE que l'Association Sportive Automobile de Montélimar et Dieulefit Sport Auto ont pu organiser et organiseront encore cette année le Rallye du PICODON.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :

Reconnaisances strictement interdites avant le 02 Septembre 2018.

Reconnaisances autorisées uniquement :

Le dimanche 02 Septembre 2018 de 9 h 00 à 19 h 00

Le vendredi 07 Septembre 2018 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 19 h 00

De plus, dans tous les Rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum (Art 6.2.1 France Auto 2018)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.
30 Km/h dans les agglomérations.**

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **Il est interdit de remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable Rallye du PICODON et vous remercie par avance de votre sportivité.